

Les écologistes font stopper les travaux

Le dossier de la ferme éolienne de Fécamp prend peu à peu des allures d'Artésienne : on a appris hier que l'association Bien Vivre en Caux, qui avait intenté un recours devant le tribunal administratif de Douai contre l'implantation des éoliennes sur la falaise, au nord de Fécamp, a obtenu gain de cause et que le tribunal de Douai a ordonné la suspension des travaux.

Lancé dans le cadre du programme Éole 2005, le projet de la ferme éolienne de Fécamp est situé sur la falaise, entre Fécamp et Senneville-sur-Fécamp, à proximité de l'ancienne déchetterie.

Un premier permis de construire avait été délivré par la préfecture en octobre 2001.

Mais une association écologiste, Bien Vivre en Caux, avait alors entamé une procédure devant le tribunal de Rouen afin de d'annuler ce projet aux motifs de la protection du site naturel et de la protection de la réserve ornithologique du cap Fagnet.

Déboutée à Rouen au début de cette année, l'association a donc été en référé devant le tribunal administratif de Douai. De son côté, SIIF France énergie, maître d'ouvrage du site, avait engagé les premiers travaux de terrassement en juin dernier pour une mise en service des cinq éoliennes de la ferme en décembre prochain. ;

Conséquences universitaires

C'est jeudi dernier que les avocats M^o Bore pour Bien Vivre en Caux et M^o Tixier pour SIIF ont plaidé pour leurs clients. Le jugement a été rendu vendredi en faveur de l'association écologiste, prenant effectivement en compte ses positions sur le site naturel et la réserve d'oiseaux et accordant des dommages et intérêts à l'association.

Le tribunal a donc ordonné la suspension des travaux et l'on ne connaît pas encore la position de SIIF ; quant à l'évolution du dossier : joint au téléphone hier après-midi, le siège social de l'entreprise nous confiait qu'aucune décision ne serait prise avant début septembre.

Pour l'heure, c'est un rude coup qui est porté à ce projet : outre l'installation de ces éoliennes, les premières en Seine-Maritime, un projet universitaire reposait sur ce dossier avec des chercheurs havrais et l'ouverture d'une unité d'enseignement spécialisée au lycée Maupassant à Fécamp.

Tout semble désormais suspendu à un éventuel recours juridique de SIIF France énergie.

F.D.

Le Progrès 17/08/2004